

## SESSION DE FORMATION EN DISTANCIEL

Ce programme est susceptible  
d'évoluer en fonction de l'actualité

### Public

Tout professionnel du secteur de la formation amené à renseigner, gérer un contrat d'apprentissage ou à accompagner l'employeur ou l'apprenti dans cette tâche (cabinet comptable, CFA, chambre consulaire, Opcv...)

### Prérequis

Exercer une fonction RH,  
dans un CFA ou un Opcv

### Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

### Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

### Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

### Modalité de sanction

Remise d'une attestation  
de fin de formation

## RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS : COMPRENDRE ET APPLIQUER LES RÈGLES DE CALCUL

Prise en compte de la progression dans le cycle de formation, impact des dispenses et des conventions de réduction ou d'allongement du contrat, prolongation pour échec aux examens, diplômes connexes, licence professionnelle/licence générale, bachelor ... autant de situations dont il faut connaître les impacts sur la rémunération de l'apprenti. Et une fois fixée, des questions subsistent : montant des cotisations sociales, contribution retraite, avantages en nature, droit aux primes... Que vous soyez dans un Opcv, un CFA, ou une entreprise, cette formation vous aidera à sécuriser vos pratiques de rémunération des apprentis.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- > Comprendre le cadre réglementaire pour fixer le salaire d'un apprenti
- > Analyser une CCN pour identifier les clauses sur la rémunération des apprentis
- > Expliquer les règles des cotisations sociales et des avantages en nature
- > Utiliser les codes du CERFA pour garantir le salaire correct
- > Identifier des pratiques fiables permettant d'éviter erreurs et litiges

### PROGRAMME

#### FIXATION DU NIVEAU DE REMUNERATION.





- Conditions cumulatives : âge, année de formation, progression dans le cycle de formation, succession de contrats.
- SMIC ou SMC, spécificités des territoires ultramarins.
- Ajustement selon les dispenses, les modifications de durée du contrat (réduction ou prolongation).
- Anticipation des effets d'un diplôme connexe.
- Adaptation de la rémunération en cas de prolongation pour échec aux examens.
- Pris en compte des niveaux spécifiques pour les apprentis RQTH et les sportifs de haut niveau.

#### APPLICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES .


- Outils et méthode pour déterminer la Convention Collective Nationale (CCN) applicable à l'entreprise.
- Exemples concrets selon les secteurs, tels que le bâtiment, la banque, le notariat, etc.
- Articulation des dispositions réglementaires et des dispositions conventionnelles.


#### DETERMINATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION PERIPHERIQUES.

- Majoration pour heures supplémentaires.
- Majoration pour travail le dimanche et les jours fériés, ainsi que le travail de nuit.
- Accès aux primes (prime de salissure, prime de panier, etc.) et autres avantages sociaux, notamment les avantages en nature, la mutuelle, la prévoyance, l'épargne salariale, ainsi que les activités sociales et culturelles proposées par le Comité Social et Économique (CSE).

| JOUR 1  |   | JOUR 2  |   | 7H |
|---|---|---|---|----|
| <br>3h | <br>1h | <br>2h45 | <br>0h15 |    |
| 9H-12H  | Après-midi  | 9H-12H  |   |    |

 Classe virtuelle

 Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone)  
Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés.  
Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage.

 Évaluation

 7 heures sur 2 jours

 995 € HT (TVA 20 %)  
1 194 € TTC

 De 5 à 9 personnes maximum

